

AUGMENTATION LOYER ECOLE DOMENJOD.

M. LE MAIRE.- donne lecture de la lettre de M. de FLORE.

M et soumis à l'approbation  
le M. le Maire le Préfet  
Saint-Denis le 3 Mai 1950  
P. le Secrétaire Général  
le Chef de D<sup>ou</sup> délégué  
M. Gavarini

Approuvé.....  
Saint-Denis le 3 Mai 1950  
P. le Préfet absent  
le Secrétaire Général assurant  
l'administration du département  
M. Bazzani

- 10 -

Saint-Denis, le 21 avril 1950

Monsieur le Maire  
SAINT-DENIS.

Monsieur le Maire,

J'ai l'honneur de vous exposer ce qui suit:

Depuis quatre ans environ je loue à la Commune de Saint-Denis mon immeuble sis à St-Denis, lieu dit "Domenjod" affecté à l'Ecole Mixte de cette localité.

Le loyer a été porté de 1.000 à 1.500 frs, depuis aucune augmentation n'a été faite.

La Commune a eu l'obligeance de me faire l'avance de 32.000 frs pour me permettre de faire procéder à l'aménagement de la dite Ecole ce dont je lui remercie.

Cette avance se compense, à peu près aujourd'hui, avec les locations non encaissées.

Vu l'augmentation sans cesse du coût de la vie, les dépenses déjà faites et à faire pour la réparation et l'aménagement du dit immeuble je vous demanderai, Monsieur le Maire, d'envisager la possibilité de porter mon loyer de 1.500 à 3.500 frs par mois.

En vous en remerciant à l'avance, veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'hommage de mon profond respect.

Signé: de FLORE.

M. LE MAIRE.- Actuellement nous ne pouvons accorder aucune augmentation sans l'avis du Service des Domaines. D'un rapport de M. l'Inspecteur de l'Enregistrement il résulte que le loyer pourrait être porté à 2.500 frs sous condition que certaines réparations seraient faites. Le prix réclamé par les propriétaires, 3.500 frs par mois, ne correspondant pas à la valeur locative des immeubles de cette importance dans un quartier perdu de la Commune, M. de Flore consulté accepte le prix de 2.500 frs proposé par M. l'Inspecteur de l'Enregistrement.

L'augmentation partirait du mois qui suit l'approbation par M. le Préfet.

Adopté à la majorité.